# CABINET PINATEL FRÈRES

# TARIFS AU 1er JANVIER 2018

— sauf indication contraire, les tarifs s'entendent TVA incluse au taux en vigueur au 1er janvier 2018 : 20 % — — les prix sont établis en Euros (€) -

# TARIF GÉNÉRAL

### TARIF DES VACATIONS:

(au temps passé y compris déplacement)

Heures ouvrables:

 Gérant 90,00€

- Chargé d'affaires 78,00€

40,00 € - Secrétariat

En dehors des heures ouvrables :

135,00 € Gérant

- Chargé d'affaires 117,00€

51,00€ - Secrétariat

# TRAVAUX ADMINISTRATIFS:

**Photocopies** 0,20€

Duplicata d'avis d'échéance, quittance de loyer, reddition de comptes.

5,00€

Frais de recherche et duplicata d'autres documents:

10,00€ - les 10 premières page - pages suivantes (l'unité) 0,20€

Envoi par courrier électronique d'un document disponible sous format numérique 5.00 €

Procédures de recouvrement (frais postaux en sus):

- 1ère lettre de rappel 10,00€

- Mise en demeure par lettre recommandée 20,00 € avec avis de réception

- Remise dossier à l'huissier 100,00€

- Constitution et remise dossier à l'avocat 100.00€

- Honoraires de suivi de procédure (l'heure) 75,00 €

- Frais de traitement d'un chèque impayé ou d'un prélèvement impayé (en sus des frais 18,00€ bancaires)

# **GESTION LOCATIVE**

### **GESTION COURANTE:**

Immeubles locatifs:

7 % HT sur le montant des encaissements

Lots isolés :

sur le montant des encaissements 8,8 % HT

Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être très sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.

Frais sur compte-rendu de gestion (CRG) par immeuble et par arrêté de compte 36,00 € Prise en charge, constitution du dossier de l'immeuble :

Droit fixe 90,00€

- Droit proportionnel (par locataire) 11,20€ Clôture d'un dossier en fin de gestion

- Droit fixe 90,00€

- Droit proportionnel (par locataire) 11,20€

#### **ASSURANCES**

Déclaration de sinistre 20,00€

5 % HT sur indemnité Suivi des sinistres

Souscription d'une police dommage-ouvrages 34,00 €

#### **TRAVAUX**

Honoraires sur travaux réalisés avec ou sans l'assistance d'un technicien (architecte, ingénieur, économiste de la construction, etc.) et concernant la gestion administrative et comptable (et non technique) de ces travaux. Sur le montant des travaux :

2 % HT 34,00 € - Minimum de perception

#### **RÉDACTION D'ACTES:**

#### BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de location et de rédaction du bail:

 Sur le prix total du lover de la première année de bail augmenté des charges

- sur la tranche jusqu'à 15.000 €

- sur la tranche supérieure à 15.000 €

9 % HT (partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire)

Renouvellement des baux commerciaux et professionnels:

. - Sur le prix total du loyer de la première année de bail augmenté des charges :

- sur la tranche jusqu'à 15.000 € 5 % HT

- sur la tranche supérieure à 15.000 €

2.5 % HT 170.00€

- Minimum de perception (à la charge du locataire)

Rédaction d'avenant triennal 170,00€ (à la charge du locataire)

Frais d'autorisation de cession 170,00€ (à la charge du cédant)

# GARAGES ET EMPLACEMENTS DE PARKING

- Honoraires de location, de rédaction du bail

- Droit fixe 200,00€

- Droit proportionnel

2 mois de loyer hors charges TTC (partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire)

- Renouvellement de bail en cours de location 5,00 € le m2

(partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire)

#### BAUX D'HABITATION

- Honoraires location habitation propriétaire. 1 mois de loyer + 100,00 €

- Honoraires location locataire :

Suivant la loi ALUR en vigueur, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés de la manière suivante :

Sur les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 12 €/m2 en zone très tendue, 10 €/m2 en zone tendue, 8 €/m2 pour le reste du territoire.

Sur l'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m2.

# **COPROPRIÉTÉS**

#### **GESTION COURANTE:**

Gestion courante d'un immeuble :

- suivant contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipements, périodicité des comptes, des conseils, etc.).

#### Travaux:

- Honoraires sur travaux réalisés avec ou sans l'assistance d'un technicien (architecte, ingénieur, économiste de la construction, etc.) et concernant la gestion administrative et comptable (et non technique) de ces travaux.

- Sur le montant des travaux HT 2 % HT

34,00 € TTC - Minimum de perception

Prise en charge, constitution du dossier de

l'immeuble et reprise :

- comptabilité

Frais d'affranchissement

90,00 € / heure

Selon tarif postal

Mutation & Domiciliation:

- Établissement du questionnaire pour le Notaire et édition des divers documents (à la charge du vendeur) 350.00 €

- opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) 150,00 €+ frais huissier

# Comptabilité:

- mise en demeure copropriétaire

80.00€

# TRANSACTION

Ventes d'immeubles, honoraires calculés sur le prix de vente :

- sur la tranche jusqu'à 40.000 € 8 % HT

- sur la tranche de 40.000 € à 80.000 €

7 % HT - sur la tranche de 80.000 € à 160.000 €

- sur la tranche supérieure à 160.000 €

6 % HT

5 % HT

